

Rencontre avec M. Mathias, doyen de l'Inspection Générale de philosophie

14 mai 2013

- La suppression des dédoublements

La première question abordée est celle des dédoublements dont la suppression a commencé dès cette année¹. Réagissant au communiqué de l'APPEP M. Mathias tient à dire qu'il y a sur la nécessité des dédoublements un accord unanime de l'inspection et une pleine conscience des difficultés engendrées par leur suppression. Nous répétons que certaines disciplines ont bénéficié d'aménagements à l'intérieur de la présente réforme des lycées (SES, Histoire) et qu'on ne saurait juger comme un privilège qu'au moins soit recommandé aux proviseurs, par le ministère, le dédoublement d'une des deux heures de l'horaire des classes technologiques. Nous allons demander un rendez-vous à la Dgesco, laquelle devait nous contacter, à la demande du ministre, et ne l'a toujours pas fait. L'inspection, IG et IPR confondus, ne pourrait-elle pas écrire au ministre pour soutenir notre démarche ? M. Mathias nous informe que le statut d'inspecteur l'interdit. Lui-même, pour toute démarche en direction du ministère, doit passer par l'intermédiaire du doyen de l'inspection générale (M. Jean-Yves Daniel), auquel il a souvent parlé de cette situation. Nous insistons sur la nécessité d'un engagement plus public. Par exemple, les journées de Langres, qui se présentent comme une sorte de célébration de l'enseignement philosophique, ne pourraient-elles et même ne devraient-elles pas être l'occasion d'une expression un peu solennelle d'un problème qui est très directement le sien, cela devant un public de professeurs, du secondaire et des universités, des représentants du ministère, des journalistes qui pourraient répercuter l'événement ? Son statut ne le lui permet pas.

M. Mathias nous assure par ailleurs que tous les IPR recommandent aux proviseurs l'attention nécessaire à cette question. Nous rapportons notre étonnement devant les reproches fait à notre régionale de Clermont-Ferrand par l'IPR qui en a la charge quand la régionale a envoyé un courrier à tous les proviseurs de l'académie exposant les raisons de

¹ On trouvera sur notre site, dans l'ordre chronologique, un courrier au ministre, la réponse de son chef de cabinet, un communiqué réclamant l'appui du ministre et de l'inspection. Ce compte rendu n'évoque que ce qui a été dit, sans répéter ce qui a déjà été mentionné dans d'autres.

maintenir ces doublages, ajoutant que sur notre recommandation plusieurs autres régionales se sont depuis inspirées de cette démarche dont les arguments sont d'ordre pédagogique. M. Mathias confirme ce reproche, estimant que ce type de courrier ne peut qu'agacer les proviseurs...²

- ESPÉ

M. Mathias a assisté le 19 avril dernier à une réunion avec les deux ministres (MEN et MESR) sur cette question. Il y a eu avec plaisir confirmation de la volonté de M. Peillon, que ce dernier nous avait confié en juillet dernier, que des professeurs en poste s'occupent sur une partie de leur service de la formation des professeurs stagiaires. Nous le souhaitons et rappelons que le même souhait du ministre, formulé en juillet dernier, à propos des futurs IPR, nous apparaît tout aussi judicieux³.

- Concours

Dans les termes du ministère⁴, le travail issu du *cahier des charges de l'accréditation, du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, de la maquette générique des concours*, qui a « fixé les principes généraux de ces concours renouvelés », et du *cadre national de la formation*, a abouti à l'Arrêté du 19 avril 2013 pour ce qui concerne le CAPES. L'inspection a été fortement sollicitée. L'admissibilité est faite de deux épreuves écrites, une « composition de philosophie » et une « explication de texte » (coefficient 1 pour chacune), et l'admission de deux oraux (coefficient 2 pour chacun) aux intitulés trop longs pour être recopiés ici⁵. M. Mathias précise que celle-ci doit s'inscrire dans « un contexte institutionnel » : le candidat ne se contente pas d'un exposé académique, mais s'efforce de montrer quel usage pédagogique il fait de son explication : il s'agira de se mettre dans la perspective d'un cours fait à des élèves et non d'une communication à des collègues. Des sujets zéro existent déjà et seront publiés.

Nous interrogeons M. Mathias sur une inquiétude particulièrement engendrée par la lecture de la maquette générique et l'obsession qu'elle manifeste de la professionnalisation⁶, la division en « crédits » de temps laissant une part mince au disciplinaire, part qui diminue considérablement entre première et deuxième année du Master EEF. En réalité, nous dit M. Mathias, du fait d'une situation particulière de la philosophie, ce cadre n'a pas été très contraignant. On pourra aussi bien s'inscrire aux

² Notre régionale de Nancy, qui a envoyé le même courrier, nous a appris, depuis cette rencontre, avoir reçu deux réponses de proviseurs remerciant de cet envoi et prévoyant d'en tenir compte.

³ http://www.appep.net/wp-content/uploads/2012/09/Rencontre_-APPEP_Peillon_26-07-20121.pdf

⁴ <http://www.education.gouv.fr/cid71574/presentation-des-nouvelles-modalites-des-concours-de-recrutement-des-enseignants-et-des-personnels-d-education.html>

⁵ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361553&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Au moment de cette rencontre nous ne connaissions pas ce texte ambigu qui mérite quelques commentaires.

⁶ On pourra voir à ce sujet l'éditorial du dernier n° de l'Enseignement philosophique, intitulé *Merveilles de la professionnalisation : la formation des professeurs et les concours*. <http://www.appep.net/la-revue-lenseignement-philosophique/les-editoriaux/>

concours en passant par un Master de recherche et ce sera sans doute le cas le plus fréquent dans cette discipline. C'est d'ailleurs, nous dit-il, la vocation des professeurs de philosophie de rester au contact de la recherche.

Il nous est confirmé qu'aucune réforme de l'agrégation ne semble actuellement prévue.

- Situation d'un aménagement envisagé des épreuves des séries technologiques

Nous avons voulu et demandé ce travail, de longue date déjà. Nous apprenons qu'il n'aura pas lieu. La première réunion du groupe de réflexion, composé par M. Mathias de représentants syndicaux et d'associations, n'aura aucune suite. Pour M. Mathias, on pouvait déjà en conclure l'impossibilité de s'accorder. Marie Perret, qui y fut notre représentante, s'en étonne, faisant remarquer que dès ce seul moment un accord semblait possible à propos des questions de l'explication de texte.

Il est certain, et normal, qu'il existe des désaccords. Nous faisons remarquer par exemple, sur un point que n'a pas été abordé lors de cette unique réunion, que nous sommes opposés à ce qui est appelé « dissertation guidée » (au contraire de M. Mathias, comme il nous l'apprend, qui trouve intéressante cette piste) parce que, au moins, il nous semble qu'en pratique l'effet qu'elle produira sera à l'inverse de son intention, faisant inévitablement de questions censées n'être que préparatoires presque tout l'exercice. Nous insistons donc pour dire, à propos des épreuves, que si des modifications devaient être envisagées, à plus long terme, elles devraient l'être par un travail auquel les professeurs seraient associés par des consultations et dont ils seraient ensuite précisément informés. Cela éviterait que des réformes, soit suscitent des conflits imprévus, soit restent inconnues ou incomprises et inappliquées, ce dont donne l'exemple, pour les séries générales, la succession des modifications concernant l'épreuve sur texte, qui laisse perdurer aujourd'hui cela même qu'il s'agissait de modifier, ou, pour les séries technologiques, l'ignorance encore fréquente du dernier texte en vigueur. Nous rappelons, à propos des séries technologiques, que la proposition la plus fréquente des collègues est celle d'une épreuve orale. En plus d'un coût prohibitif, M. Mathias estime qu'une épreuve orale n'est pas moins inégalement sélective qu'une épreuve écrite.

De toute façon, la discussion n'aura donc pas lieu. Une tradition de divisions et d'empoignades internes à cette discipline, à tous les niveaux, serait responsable, d'une crainte du ministère de voir renaître d'anciens conflits. M. Mathias s'étonne et regrette des particularités d'une discipline qu'on ne retrouve en aucune autre. Ailleurs, précise-t-il, il y a des discussions, mais ce que l'inspection générale décide n'est pas contesté et est appliqué. De notre côté nous nous demandons si l'intention du ministère ne serait pas de repousser ces questions à la réflexion d'ensemble, à venir, peut-être à partir de 2015, sur une réforme du lycée dont M. Peillon évoquait la nécessité quand nous l'avons rencontré.

- Morale laïque

M. Mathias espère que les inspections de Philosophie, de Lettre, d'Histoire et de SES seront associées à la conception des programmes.

- Formation continue

Partant du cas particulier, et que connaît bien M. Mathias, d'une formation parisienne aux concours (en particulier à l'agrégation interne) animée, et disons plus encore, portée à *bout de bras*, par Hadi Rizk⁷, qui va malheureusement disparaître, nous évoquons, à l'échelle nationale, une situation inquiétante autant qu'injuste du fait d'une forte inégalité entre Paris et provinces. La diminution des crédits accordés à la formation continue est grande si on la mesure à la diminution du nombre de journées accordé ou du nombre maximum de stagiaires.

- L'étonnante bibliographie associée au programme du bac *Sciences et technologies d'agronomie et du vivant*, préparé par certains lycées agricoles.

Nous faisons découvrir à M. Mathias un programme de philosophie et une bibliographie publiés⁸ sur le site du ministère de l'Agriculture (dont les lycées agricoles dépendent). L'inspection de philosophie n'a pas été associée à leur élaboration. Non seulement on peut trouver quelquefois discutable la bibliographie proposée en appui (on y propose par exemple aux professeurs de s'appuyer sur des *fiches* du type de celles vendues pour les « révisions » les plus expéditives auxquelles s'abandonnent nos élèves) mais elle est étonnamment partisane quand elle fait référence aux seules conceptions pédagogiques de la revue *Côté-philo* et du GFEN. Ces associations seraient-elles devenues des organes officiels de ce ministère ?

Simon PERRIER, président, avec Marie PERRET et Nicolas FRANCK, vice-présidents.

⁷ Auquel on a proposé de continuer à condition d'une réduction de moitié de son salaire...

⁸ <http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/baccalaureat-technologique.html>